

Dépêches

Domaine : **Enseignement scolaire**
 Rubrique : Personnels Enseignants

Dans quel classeur voulez-vous l'enregistrer ?
 - aeronautique

Dépêche n°18 Anne Mascret
 Paris, Mardi 04 mars 2008, 19:00:07 Ligne directe: 01 53 10 09 84

Condamnation de Note2be.com: "Il manque un droit d'expression des élèves sur leurs enseignements" (Pierre Merle, sociologue de l'éducation)

"Si le site Note2be.com a eu autant de succès, c'est qu'il répond à une demande d'expression des collégiens et des lycéens", estime Pierre Merle, professeur de sociologie à l'IUFM de Bretagne, auteur de "L'élève humilié - L'école, un espace de non-droit?" (PUF, 2005) et "Les notes: secrets de fabrication" (PUF, 2007). Il qualifie de "justifiée sur la forme" la décision du tribunal des référés de Paris hier 3 mars 2008 d'interdire au site de faire état de données nominatives sur les enseignants (L'AEF n° 92565), mais plaide pour un espace d'expression pour les élèves.



Pierre Merle, professeur de sociologie à l'IUFM de Bretagne
 © D.R.

L'AEF: Vous indiquiez dans l'AEF en septembre dernier que "les élèves ont des choses à dire" sur leur enseignants (L'AEF n° 83871). Que pensez-vous du site Note2be.com qui permettait jusqu'à hier aux élèves de noter leurs enseignants?

Pierre Merle: Je ne peux que saluer la décision de justice, sur la forme. En effet, ce site posait deux problèmes: un problème juridique tout d'abord, puisqu'il faisait état de donnée personnalisées à caractère professionnel et un problème de fiabilité. Ce site pouvait en effet faire l'objet de bidonnage, les élèves pouvant attribuer plusieurs notes à un même professeur en changeant d'ordinateur et ainsi faire part de tout leur ressentiment envers un prof, les enseignants pouvant se soutenir entre eux en s'attribuant de bonnes notes ou que sais-je encore. En revanche, j'aimerais que cette victoire administrative pour les enseignants entraîne une modification de leur comportement.

L'AEF: À quoi pensez-vous?

Pierre Merle: Il serait bon que les enseignants appliquent à leur élèves les mêmes principes qu'à eux-mêmes et arrêtent par exemple de rendre publiques les notes qu'ils leur attribuent. Il est en effet très fréquent, en collège comme en classe prépa, de voir des enseignants rendre les copies par ordre décroissant, de la meilleure à la moins bonne note. C'est une source d'humiliation très durement ressentie par les élèves.

L'AEF: Vous parlez de victoire sur la forme. Qu'en est-il sur le fond?

Pierre Merle: Il reste la question entière de l'évaluation des enseignants, qui n'est pas satisfaisante à l'heure actuelle. Je trouve problématique que les élèves, qui ont une idée assez juste de la compétence de leurs enseignants, n'aient toujours pas la possibilité de s'exprimer. Aujourd'hui, le droit de réunion pour les collégiens est réservé à la préparation du conseil de classe et se fait avec le prof principal. Au final, ce dernier met souvent le couvercle sur les doléances des élèves et les délégués ne disent plus grand chose en conseil de classe. Sans compter les craintes de rétorsion dues à l'absence d'anonymat. On est dans un système où la liberté d'expression ne peut pas réellement exister. Or il y a des comportements inacceptables de la part d'un nombre limité d'enseignants. L'Éducation nationale détient une sorte de monopole: même s'ils ne sont pas satisfaits, les élèves ne peuvent pas la quitter comme ils le feraient avec un médecin. Cette absence de liberté de choix exige davantage de transparence.

L'AEF: Quelle forme pourrait prendre cette évaluation par les élèves?

Pierre Merle: Je suis personnellement favorable à l'idée de trouver un médiateur, le CPE par exemple, qui recueillerait les appréciations des élèves sur leurs enseignements, sur ce qui pose problème dans la classe... Nous avons besoin d'une personne neutre. Cela existe déjà dans l'enseignement supérieur, et je peux vous dire que cette évaluation par les élèves est des plus efficace. Je vous assure qu'un enseignant qui a une mauvaise note fait forcément mieux l'année suivante!

Lire aussi dans les dépêches :
[Les secrets de fabrication des notes, un ouvrage de Pierre Merle](#)
 L'AEF du 20 août 2007, n° 82545

Dépêche n°18 © Copyright L'AEF - 1998/2008 - 49973
 Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de l'AEF.